

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Octobre 2022

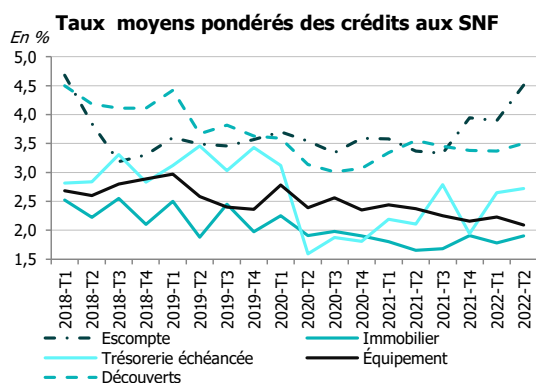
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 2^E TRIMESTRE 2022

LE COUT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES AUGMENTE GLOGBALEMENT

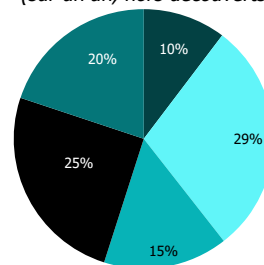
- Le taux moyen des crédits de trésorerie échancée continue de progresser au 2^e trimestre 2022 (+7 points de base, pdb, sur trois mois) pour s'établir à 2,72 %.
- Le taux moyen des **crédits d'équipement** (2,09 %) diminue légèrement (-14 pdb sur trois mois) en Nouvelle-Calédonie, tandis qu'il progresse en France entière (+13 pdb) et en Polynésie française (+49 pdb).
- En revanche, le taux moyen des **crédits immobiliers** (1,90 %) s'oriente légèrement à la hausse (+12 pdb sur trois mois et +25 pdb sur un an). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 21 ans, pour un montant moyen de 52,6 millions XPF.
- Le taux moyen des **découverts** (3,50 %) augmente sur un trimestre (+13 pdb), mais reste encore légèrement inférieur à son niveau un an auparavant.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



■ Escompte ■ Trésorerie échancée ■ Immobilier ■ Équipement ■ Autres investissements

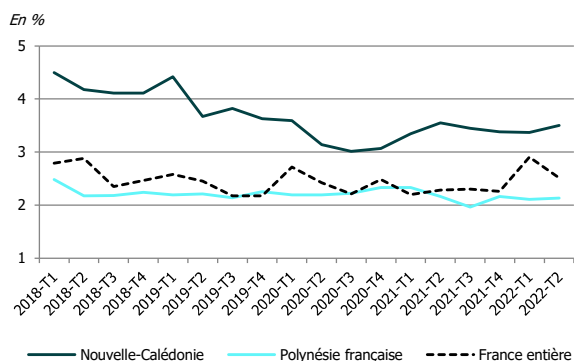
Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2022		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2022		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	3,50	2,51	3,37	2,90	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	2,72	1,42	2,65	1,43	54	29	45	37	2,75	1,50
Équipement	2,09	1,27	2,23	1,14	112	123	65	84	2,75	1,15
Immobilier	1,90	1,30	1,78	1,22	249	197	100	96	-	-

Sources : IEOM, Banque de France

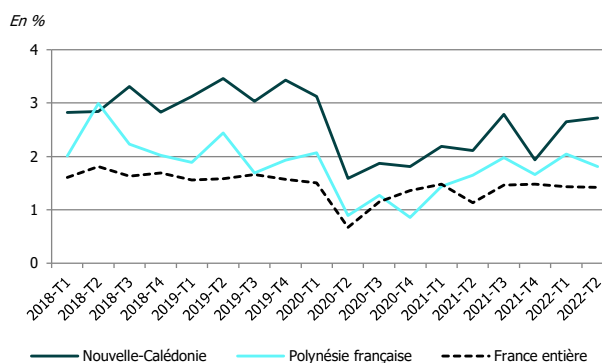
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



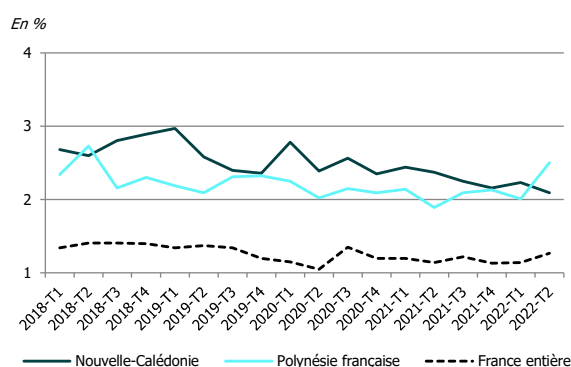
Sources : IEOM, Banque de France

Trésorerie échancée



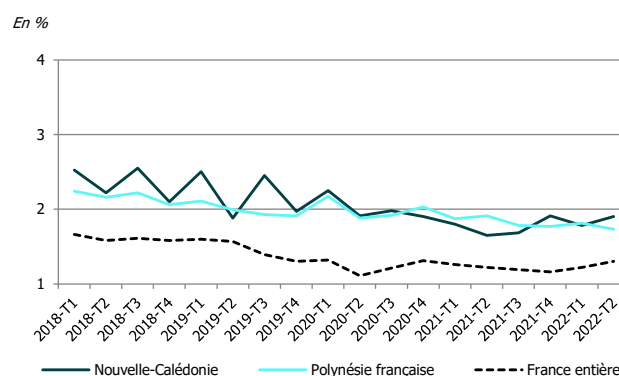
Sources : IEOM, Banque de France

Équipement



Sources : IEOM, Banque de France

Immobilier



Sources : IEOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 5 700 déclarations pour le 1^{er} trimestre 2022.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.